

**UN AN QUE LE MINISTRE
DE L'INTÉRIEUR SOIGNEZ-
A INSTALLÉ LES LES,
DEALEURS ET PROTÉGEZ-
CONSOUMMATEURS DE NOUS !
CRACK À NOS PORTES.
MOBILISONS-NOUS !**

- > MANIFESTATION : RENDEZ-VOUS
SAMEDI 24 SEPTEMBRE, À 16 HEURES,
À L'HÔTEL DE VILLE DE PANTIN.**
- > FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX
EN RETOURNANT GRATUITEMENT
LE COURRIER JOINT AU DÉFENSEUR
DES DROITS.**

Chères Pantinoises, chers Pantinois,

Le 24 septembre, cela fera 1 an. 365 jours que le « mur de la honte » et le camp de crack porte de la Villette ont été installés, sans concertation, à deux pas de chez nous et empoisonnent notre quotidien.

**« REJOIGNEZ-MOI
À L'HÔTEL DE VILLE
DE PANTIN,
LE 24 SEPTEMBRE
À 16H POUR UNE
MARCHE SYMBOLIQUE
JUSQU'AU MUR DU
PASSAGE FORCEVAL.
ENSEMBLE,
MOBILISONS-NOUS
CONTRE LE CAMP
DE CRACK PORTE
DE LA VILLETTE ! »**

1 an que l'État ne fait rien, ou si peu.

1 an que nous alertons, avec les maires du 19^e arrondissement de Paris et d'Aubervilliers, sur le besoin d'une action rapide et coordonnée des ministères de l'Intérieur et de la Santé pour mettre fin à la dégradation de nos quartiers.

1 an que nous répétons ces mots : « *Soignez-les, protégez-nous !* ».

1 an que les réponses qui nous sont apportées sont inexistantes ou inefficaces.

Le 28 septembre 2021, soit quatre jours après l'installation du camp de crack, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, affirmait à l'Assemblée nationale que cela ne durerait « *que quelques heures, quelques jours* ».

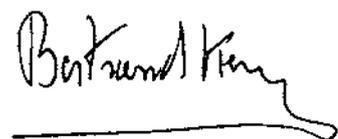
Nous répondons que cela a assez duré ! Que les habitants de Pantin, et particulièrement ceux des Quatre-Chemins, ne peuvent continuer à vivre la peur au ventre. Que les trafics et les dealers doivent être combattus fermement. Que les consommateurs doivent être pris en charge et leur addiction soignée.

Afin de montrer à l'État et ses représentants que notre priorité doit aussi être la leur, je vais porter une demande de saisie au Défenseur des droits, à titre personnel et au nom de la ville de Pantin. **Je vous propose d'en faire de même en envoyant le courrier joint. Bien entendu, vous pouvez utiliser le courrier ci-contre ou bien vous en inspirer pour décrire votre expérience personnelle.**

Ensemble, appelons d'une même voix à la résolution rapide de cette situation chaotique. Ensemble, demandons au Défenseur des droits de veiller au respect des droits et des libertés mis à mal depuis 1 an.

Bien à vous,

Bertrand Kern



POUR DÉPOSER MA DEMANDE DE SAISIE AU DÉFENSEUR DES DROITS

1. Découper la lettre attachée ci-contre.
2. Indiquer vos nom, prénom et adresse puis signer à la fin de la lettre.
3. Libeller une enveloppe à l'attention de Madame la Défenseure des droits : l'envoi est gratuit, sans nécessité d'apposer un timbre postal.

Une urne sera également disponible à la Mairie de Pantin (45, avenue du Général Leclerc) et à la maison de quartier des Quatre-Chemins (42, avenue Édouard Vaillant) pour vous permettre de déposer la lettre sans enveloppe.



Expéditeur :

Madame Claire Hédon
Défenseure des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07

Fait à Pantin, le

Objet : demande de saisie du Défenseur des droits

Madame la Défenseure des droits

Habitant à Pantin, je tenais à porter à votre connaissance la violation des droits dont je suis victime.

Le 24 septembre 2021, il y a déjà un an, le ministre de l'Intérieur et le Préfet de police de Paris ont déplacé une centaine de consommateurs de crack du jardin d'Éole au square Forceval, parc de la Villette (75019), à proximité immédiate de mon domicile.

Un an plus tard, ce camp est devenu la plus grande scène de consommation de crack à ciel ouvert d'Europe, avec parfois plus de 600 consommateurs présents par jour sur ce site. Loin de se cantonner au seul square Forceval, je constate que les usagers du crack et les dealers errent sur la voie publique et dans mon quartier.

Depuis un an, c'est la peur, le sentiment d'insécurité et la dégradation des conditions de vie dans mon quartier qui dictent mon quotidien. Les usagers et dealers de crack squattent les immeubles, volent les commerces, provoquent violences et attaques verbales, vendent et consomment, parfois à deux pas des écoles et du regard des enfants, laissent des déchets dangereux sur l'espace public, se prostituent dans la rue... Leur présence dicte mes allers et venues, le moment où je dois quitter mon domicile, l'heure à laquelle je dois rentrer chez moi, celle où je peux faire mes courses ou simplement aller au travail.

La liberté d'aller et venir, comme la protection de la sécurité des personnes, est un droit qui doit être garanti par l'État. Un droit qui m'est refusé à cause de cette situation intenable.

Je constate également que l'État ne remplit pas ses obligations légales vis-à-vis du public consommateur de crack. Peut-on parler de sauvegarde de la dignité humaine ou de protection de la santé lorsque certains usagers évoluent sur l'espace public en état de détresse psychiatrique intense ou les membres gangrenés par manque de soin ? Que penser d'une situation qui ne fait qu'empirer malgré les annonces du gouvernement ? Cette inefficacité confine à l'inaction. En réalité, je ne peux que constater l'absence de solutions pérennes proposées par l'État, ainsi que l'absence de prise en compte des droits fondamentaux des personnes en situation d'addiction sur ce camp.

Les collectifs d'habitants, les associations, les commerçants et le maire de Pantin ont rendu publiques la plupart de leurs sollicitations aux représentants de l'État compétents pour résoudre le problème : la Première ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la Santé, le Préfet de police et le Préfet de région. Le nombre de courriers et lettres ouvertes dénonçant cette crise et ses effets, demandant audience et appelant l'État à prendre ses responsabilités, approche la centaine. L'écrasante majorité d'entre eux sont restés sans réponse.

La ville de Pantin, pour ses habitants, a tenté en vain de faire annuler par le tribunal administratif, l'arrêté du Préfet de police qui décidait du déplacement des toxicomanes au square Forceval, porte de la Villette. Le communiqué de presse de la Préfecture de police précisait alors que le choix avait été porté sur « un secteur sans riverains aux abords immédiats ».

Cette situation à laquelle nous n'avons ni réponse politique, ni réponse juridique n'est plus supportable. C'est pourquoi je porte aujourd'hui à votre connaissance mon témoignage et ma demande de saisie car je peux vous assurer que les affirmations de la Préfecture de police de Paris sont à l'opposé de la réalité. Le quartier des Quatre-Chemins à lui seul est habité par 11 060 personnes. Pantin, 60 000 personnes.

Je sollicite votre aide pour que cette crise soit résolue au plus vite et que l'État prenne ses responsabilités : qu'il nous protège, qu'il les soigne !

Je vous prie de croire, Madame la Défenseure des droits, en l'expression de mes sincères salutations.

Signature :

**MADAME LA DÉFENSEURE
DES DROITS
LIBRE RÉPONSE 71120
75342 PARIS CEDEX 07**